



## APPEL A CANDIDATURE 2024/2025

Le principe de la manifestation « Arts en Balade à Toulouse et alentour » consiste en l'ouverture d'ateliers individuels ou collectifs d'artistes plasticiens, y compris photographes, graffeurs et vidéastes, de la ville de Toulouse et des environs. La manifestation est co-produite avec les artistes participants qui s'acquittent d'un droit de participation. Elle est organisée par l'association « Les Arts en Balade à Toulouse » qui repose sur une équipe de bénévoles. Le succès de la manifestation tient à la qualité des travaux présentés et aux échanges avec le public.

Les artistes s'engagent à être présents pendant la durée de la manifestation, tandis que l'association s'engage à organiser et à relayer le plus largement possible la communication essentielle à son bon déroulement auprès des médias, du grand public et des participants.

**L'association lance un appel à candidature pour les huitième et neuvième éditions, qui se dérouleront en 2024 et 2025.**

*Initialement bisannuelle (2014, 2016, 2018) la manifestation est devenue annuelle depuis 2020. Cependant, la sélection des participants à la manifestation, organisée le dernier week-end de septembre, a lieu tous les deux ans.*

**Le présent appel à candidature concerne les années 2024 et 2025.**

**Edition 2024 du samedi 28/09/2024 au dimanche 29/09/2024**

**Edition 2025 du samedi 27/09/2025 au dimanche 28/09/2025**

**Si vous souhaitez participer en 2025 et pas en 2024, vous devez néanmoins candidater dès 2024 (il n'y aura pas de nouvelle sélection en 2025).**

*La sélection des participants se fait en plusieurs temps : sélection de la candidature (par l'association Les Arts en Balade à Toulouse) permettant de se préinscrire, sélection par un jury, inscription définitive après paiement du droit de participation.*

### **Calendrier 2024**

- Pré- inscriptions ouvertes du 03 janvier 2024 au 01 mars 2024
- Date de clôture de l'appel à candidature : 1er mars 2024
- Réunion du jury : samedi 6 avril 2024
- Date limite de paiement : 3 mai 2024
- Mi mai : publication sur le site de l'édition 2024 (*conditionne communiqué et dossier de presse*)
- Ouverture des ateliers : Samedi 28/09/2024 et Dimanche 29/09/2024

## Conditions générales

**Intitulé de la manifestation :** « Les Arts en Balade à Toulouse et alentour »

**Dates et horaires de la manifestation :**

- Samedi 28 septembre 2024 : 10h-20h
- Dimanche 29 septembre 2024 : 10h-18h
- Ceux qui le souhaitent pourront ouvrir leur atelier le vendredi mais sur rendez-vous

**Pré- inscriptions ouvertes du 03 janvier 2024 au 01 mars 2024. Voir modalités ci-dessous.**

**La candidature peut être individuelle ou en tant que membre d'un collectif.**

Il est possible de candidater si vous disposez d'un atelier individuel ou comme invité dans l'atelier d'un autre candidat, situé dans le périmètre de la manifestation. Une candidature collective (atelier partagé) peut être déposée par un correspondant (ou référent) du collectif, mais tous les membres présents du collectif lors de la manifestation doivent également déposer une candidature individuelle.

Si vous ne disposez pas d'un atelier personnel dans le périmètre de la manifestation, nous contacter car des regroupements dans certains lieux partenaires sont proposés.

## Périmètre géographique des éditions 2024 et 2025

Tous les quartiers de Toulouse.

Communes aux alentours de Toulouse. Dans ce cas, il sera tenu compte de la présence souhaitable de plusieurs ateliers. Nous contacter si vous pouvez être un relais d'information dans votre secteur.

## Critères d'éligibilité

- Ouverture et présence à son atelier pendant les journées de la manifestation aux horaires prévus
- Engagement à remplir les bonnes conditions d'accueil du public (règles sanitaires en vigueur, sécurité et assurance)
- Capacité à partager et à favoriser les échanges avec les visiteurs, autour de sa démarche artistique, sa technique et la présentation de ses créations
- Diffusion des documents relatifs à la manifestation communiqués par l'association
- Ne pas représenter une galerie d'art, ni un commerce d'artisanat utilitaire ni un commerce de ventes de produits artistiques
- Être implanté dans le périmètre géographique de la manifestation.

## Modalités pratiques d'expression de la candidature et de sélection des artistes pour la participation à la manifestation

La candidature à la participation s'effectue via le site internet des AEB

([www.lesartsenbaladetoulouse.org](http://www.lesartsenbaladetoulouse.org)). Pour accéder aux consignes pour participer : [cliquer ici](#).

- **Si vous avez reçu un mail comme ancien participant**, vous êtes d'emblée présélectionné. Il suffit de vous connecter au site AEB (avec vos identifiant et mot de passe) et, dans  votre espace membre , passer à la prochaine étape : remplir votre **fiche artiste** (pré-inscription).
- **Si vous n'avez jamais participé**, saisir en ligne votre candidature via le site internet de l'association : cliquer sur Prochaine édition et Inscription, remplir le formulaire pour créer votre profil et vos identifiant et mot de passe.
- Après la création de votre profil, un contact sera pris par l'association pour une visite de votre atelier.
- A l'issue de cette visite, vous serez ou non présélectionné par l'équipe AEB (selon les critères d'éligibilité). Si vous êtes présélectionné, pour confirmer votre pré-inscription, vous devrez saisir en ligne dans  votre espace membre , votre **fiche artiste** pour présenter votre travail au jury de sélection.
- Si votre candidature est retenue par le jury, vous en serez informé par mail. Vous devrez alors procéder à votre inscription définitive validée par le paiement des frais de participation.

NB : Les « fiches artistes » seront préremplies avec les informations du profil ou de la fiche de l'édition précédente. Vous devrez la compléter notamment en téléchargeant des photos de vos travaux. L'image principale sera publiée en vignette dans le livret-programme de l'édition. Les anciens participants ne doivent pas mettre comme image principale celle de l'édition précédente.

## Critères de sélection

Tous les modes d'expression plastique sont acceptés.

Le jury de sélection, composé pour un tiers de membres de l'association, un tiers de membres du public amateur et un tiers de professionnels du domaine des arts plastiques se prononcera sur :

- Votre démarche de création et son évolution
- La chronologie de vos expositions, s'il y a lieu
- Votre cursus de formation artistique (école ou stages), le cas échéant
- Votre cursus artistique professionnel, le cas échéant.

Il convient d'apporter le plus grand soin à la constitution de votre dossier de candidature (votre fiche artiste).

L'acceptation ou non de votre candidature fera l'objet d'une communication personnelle par mail rapidement après la réunion du jury de sélection qui aura lieu le 6 avril 2024.

Tous les artistes participant (individuels ou collectifs) disposeront d'une vignette sur le livret-programme publié pour la manifestation et leur fiche artiste sera publique sur le site des AEB. Il vous sera ainsi possible, accessoirement, de créer un lien vers votre fiche artiste pour orienter un public désireux de découvrir vos œuvres.

## **DROIT DE PARTICIPATION POUR L'EDITION 2024**

**Fiche artiste individuelle** : 40€ (les « invités » dans un atelier tiers s'inscrivent comme artistes individuels), 15€ pour les personnes au RSA ou sans moyens (nous contacter).

**Collectifs** (fiche artiste collective) : 40€ pour deux personnes, puis au-delà : 10€/personne supplémentaire (exemple : 50€ pour trois personnes).

Possibilité d'une **fiche individuelle complémentaire** pour les membres des collectifs qui le souhaitent pour 30 euros, 15€ pour les personnes au RSA ou sans moyens (nous contacter).

*Ces frais devront être réglés à l'association en priorité via le site Helloasso avant le 3 mai 2024*

NB : Si vous candidatez seulement pour 2025, vous n'aurez pas à payer de droit d'inscription pour 2024, seulement en 2025 si vous confirmez alors votre inscription.